

agroenvironnement **infos**

Lettre des acteurs de l'agroenvironnement

Numéro 56 – 2013

Lettre d'information
de la mission agroenvironnement de
France Nature Environnement et de la
Ligue pour la Protection des Oiseaux



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Editorial



© Arnaud BOISSOU

La 2nde Conférence environnementale

Jean-Paul ALBERTINI, le Commissaire général au développement durable

Sommaire

1 Editorial :
La 2nde Conférence
environnementale

1/4 Conférence
Environnementale
Quelles actions pour
l'agroenvironnement ?

Dossier



Conférence Environnementale, quelles actions pour l'agroenvironnement ?

Par Sophie RASPAIL, LPO

Qu'est ce que la conférence environnementale ?

En France, dans la continuité du Grenelle de l'environnement, des deux Lois Grenelle et des engagements internationaux en matière de Climat et de Biodiversité, le gouvernement de François Hollande a mis en place dès 2012,

La seconde Conférence environnementale traduit l'ancrage progressif de cet exercice durant lequel s'affinent et se débattent les priorités nationales en matière d'environnement. Ce rendez-vous annuel permet de concentrer les efforts sur un nombre restreint de thèmes, pour garantir qu'ils donneront lieu à des avancées concrètes, et d'en suivre les avancées au fil du temps. La mise en œuvre de la transition écologique repose en effet sur des inflexions qu'il faut faire prendre, durablement, à notre trajectoire.

La mobilisation du Président de la République et du Gouvernement donne toute son importance à ce moment fort du dialogue environnemental, qui doit permettre de dépasser les analyses trop centrées sur le court terme ou sur la recherche d'une croissance non soutenable.

La conférence environnementale débouche sur une feuille de route pour la transition écologique traduisant les engagements du Gouvernement. Ces engagements se concrétisent par des lettres de cadrage adressé par le Premier ministre à chacun de ses ministres. Ces lettres de cadrage constituent un guide pour l'action publique de l'année. Elles font l'objet d'un état d'avancement rendu public deux fois par an. Concernant les enjeux agricoles de la transition écologique, la lettre de cadrage adressée au ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour l'année 2013 avait d'ores et déjà fixé un certain nombre des priorités et d'objectifs qui ont depuis été traduits dans le plan « Produisons autrement » porté par le Ministre Stéphane Le Foll.

En 2012, la table ronde sur la biodiversité avait largement permis d'aborder la question de la transition écologique de notre agriculture : la préservation des espaces agricoles et leur meilleure gestion environnementale ont été largement mises en avant comme moyens de préserver la biodiversité. La feuille de route qui en a découlé s'est traduite depuis par des évolutions législatives largement engagées, que ce soit en matière de lutte contre l'artificialisation des sols (projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), de mutation de l'agriculture (projet de loi d'avenir agricole et forestière) ou de préservation de la biodiversité (projet de loi relatif à la biodiversité).

En 2013, la table ronde portant sur la politique de l'eau – dont les zones humides – a permis d'approfondir les travaux engagés en 2012. L'agriculture biologique, dont l'intérêt a été largement mis en avant en 2012 pour son action en faveur de la biodiversité, y est reconnue pour son action de préservation de la ressource en eau, tout particulièrement dans les zones à enjeux, type aires de protection de captage d'eau potable.

La transformation de l'agriculture française est donc engagée, mais les difficultés à avancer, sur la fiscalité écologique par exemple, illustrent bien qu'il reste encore des barrages à effacer. La future stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable permettra de poursuivre cette dynamique de long terme, qui nécessite des inflexions à court terme.

La transition écologique est l'affaire de tous. Le Gouvernement a évidemment une responsabilité particulière dans sa mise en œuvre. La préparation de la conférence environnementale 2014 devra permettre de mieux traduire la participation et la mobilisation de chacun, à son niveau, dans la mise en œuvre de cette politique. Je sais pouvoir compter sur les organisations non gouvernementales environnementales, sur leur expertise et leur mobilisation, pour aller plus loin en matière d'agro-écologie.

une « Conférence environnementale sur le développement durable ». L'objectif de ce rendez-vous annuel (en septembre) organisé sur 2 jours sous forme de tables rondes, est « de débattre du programme de travail du gouvernement en matière de développement durable, en particulier de trier et d'isoler les sujets prioritaires pour relever les principaux défis écologiques ». Ce sont près de 500 personnes de diverses organisations représentatives (ONG et associations environnementales, syndicats, employeurs, parlementaires, collectivités locales, autres personnes morales et administration) qui sont invitées à débattre autour de thèmes et questions prédéfinis. A l'issue de la conférence, le gouvernement présente sa feuille de route détaillant pour l'année à venir, le programme de travail dans chacun des grands thèmes abordés (mesures à mettre en œuvre rapidement, lancement de nouveaux chantiers). Un bilan des actions menées est présenté chaque année par le gouvernement.

Dans ce dossier, nous nous intéresserons uniquement aux mesures de la conférence environnementale en lien avec l'agroenvironnement.

Quel bilan dans la mise en œuvre des mesures « agro-environnementales », définies dans la feuille de route 2012 suite à la 1^{ère} conférence qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 ?

La feuille de route pour la transition écologique qui a découlé de cette 1^{ère} conférence, a fixé le programme de travail du Gouvernement dans chacun des 5 thèmes suivants : transition énergétique, reconquête de la biodiversité, prévention des risques sanitaires environnementaux, financement de la transition et fiscalité écologique, gouvernance environnementale. Un tableau de bord de la mise en œuvre de la feuille de route est disponible sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de

l'Énergie. Parmi les 84 mesures définies, 24 ont été réalisées, et 39, de portée de moyen terme, sont conformément engagées. Les mesures ayant prises du retard figureront dans une partie « droit de suite » de la feuille de route pour la transition écologique issue de la Conférence environnementale 2013.

Suite à cette 1^{ère} conférence, le gouvernement a initié la transition écologique à travers le lancement de 84 mesures dont certaines concernent directement le secteur agricole. Or, malgré les objectifs affichés du gouvernement pour défendre le verdissement de la politique agricole Commune, la PAC « plus verte et plus juste » sera loin de nos attentes et de celle de la société. Espérons que la mise en œuvre des autres mesures agro-environnementales, soit à la hauteur des ambitions affichées et répondent aux enjeux d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement.

Focus sur l'état d'avancement de certaines mesures « agro-environnementales » parmi une quinzaine de mesures en lien avec cette thématique :

N° et intitulé de la mesure	Etat d'avancement
23 – Publier les textes relatifs à la trame verte et bleue (TVB). Mettre en œuvre des programmes d'action prioritaires.	Création d'un comité national TVB. Remise du projet de décret pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques au Conseil d'État en vue de sa publication. Elaboration des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) en cours : 6 devraient être adoptés d'ici début 2014, et 19 d'ici fin 2014. Les programmes d'action prioritaires en résulteront.
25 – Finaliser un plan abeilles et pollinisateurs sauvages.	Plan Abeilles publié en février 2013. Grands axes du plan pollinisateurs sauvages arrêtés pour septembre 2013.
31 – Défendre le verdissement de la politique agricole commune.	Participation active de la France aux négociations sur les règlements de la PAC. Les possibilités offertes par l'accord obtenu entre Conseil européen, Parlement et Commission feront l'objet d'une concertation afin de définir les conditions de la mise en œuvre en France d'une PAC plus juste, plus verte et plus régulatrice.
32 – Établir un nouveau plan agriculture biologique et doubler le % de SAU d'ici 2017.	Le comité de pilotage du plan bio a validé l'objectif d'un doublement de la surface. Stéphane Le FOLL annonce le plan Ambition Bio 2017 le 31 mai 2013.
34 – Évaluer l'efficacité du plan Ecophyto et intégrer des mesures de renforcement.	Plusieurs missions d'inspection ont été menées ou sont en cours pour compléter l'évaluation du plan Ecophyto et définir précisément les mesures de renforcement
35 – Maintenir le moratoire sur les OGM	Annulation par le Conseil d'Etat des mesures prises par la France (arrêté de mars 2012) pour interdire la culture du maïs transgénique MON810. Réflexion pour créer un cadre réglementaire durable au maintien du moratoire. Une décision sera prise avant les prochains semis 2014.
36 – Interdire l'épandage aérien de produits phytosanitaires.	Réalisation d'un bilan des dérogations à l'interdiction de l'épandage aérien de pesticides. Fin de l'épandage sur les cultures de bananes d'ici deux ans dans les Antilles.
39 – Réaliser le bilan de la politique de l'eau 2006–2012. – Engager une mission distincte sur l'utilisation de l'eau en agriculture	Les propositions du rapport d'évaluation de la politique de l'eau seront discutées lors de la conférence environnementale 2013. La table ronde sur la politique de l'eau de la prochaine conférence environnementale permettra de déterminer les suites qui seront données au rapport du député Philippe Martin.
50 – Poursuivre les études de biosurveillance.	En 2013, enquête en population générale sur un échantillon de 5 000 personnes entre 6 et 75 ans : 1 ^{ers} résultats disponibles à partir de 2015. En Martinique et Guadeloupe, poursuite de l'évaluation de l'exposition de la population antillaise au chlordécone et aux autres pesticides.
60 – Expertise sur l'opportunité de mettre en place une taxe sur les GES fluorés et une fiscalité sur les engrais minéraux azotés.	Production d'un projet d'avis sur la mise en place d'une fiscalité sur l'azote minéral : Pas de consensus. Rapport des inspections du MEDDE et du MAAF sur l'azote en agriculture attendu en septembre 2013.
62 – Réduire la pollution des eaux douces et marines.	Production d'un projet d'avis sur la mise en place d'une fiscalité sur l'azote minéral et la hausse de la redevance pour pollutions diffuses sur les produits phytopharmaceutiques : Pas de consensus. Rapport des inspections du MEDDE, du MAAF, et du MINEFI sur la fiscalité des produits phytopharmaceutiques en cours de finalisation.

**2^{ème} Conférence
environnementale ...
la feuille de route pour l'année
à venir est lancée**

Tout en restant prioritaire pour le gouvernement, les thèmes abordés et les engagements pris en 2012, ne sont pas abordés en 2013. La mise en œuvre des décisions prises antérieurement et les actions non finalisées, seront poursuivies et feront l'objet d'un suivi particulier au sein du Comité National pour la Transition Ecologique (CNTE). Le gouvernement s'est fixé de nouvelles priorités et a précisé les objectifs sur lesquels la France entend se mobiliser pour mener une transition non seulement écologique mais aussi énergétique. Cette nouvelle conférence a donné lieu à une nouvelle feuille de route contenant 50 nouveaux chantiers prioritaires issus des travaux préparatoires avec les parties prenantes et des échanges menés au sein de 5 tables rondes. À l'intérieur de ces 5 thèmes prédéfinis, quelle place pour « l'agro-environnement » dans les mesures retenues ?



Economie circulaire



Emploi et transition écologique



Politique de l'eau écologique



Biodiversité marine, mer et océan



Education à l'environnement



L'économie linéaire actuelle (puiser des ressources, les transformer et les jeter) atteint ses limites, basée sur une utilisation croissante et illimitée des ressources naturelles non renouvelables dans un contexte de ressources limitées. L'économie circulaire (EC) est un nouveau modèle économique qui permet de créer des boucles vertueuses (de l'éco-conception à la mutualisation, la réparation, de la fin de l'obsolescence programmée à la réutilisation jusqu'au recyclage et à la transformation des déchets en nouvelles ressources). L'EC doit être un modèle de valeurs positives tant sur un plan social, économique, qu'environnemental. Même si le lien peut paraître « lointain », l'agriculture a également un rôle à jouer dans ce nouveau modèle d'EC qui doit apporter une partie des réponses à

la pollution, à l'artificialisation, au pillage des matières premières (tels que le sol), à la surexploitation des sols... Comme par exemple dans le recyclage des déchets des matières organiques via le compostage (en France on incinère ou met en décharge majoritairement ces « aliments de la nature »)...



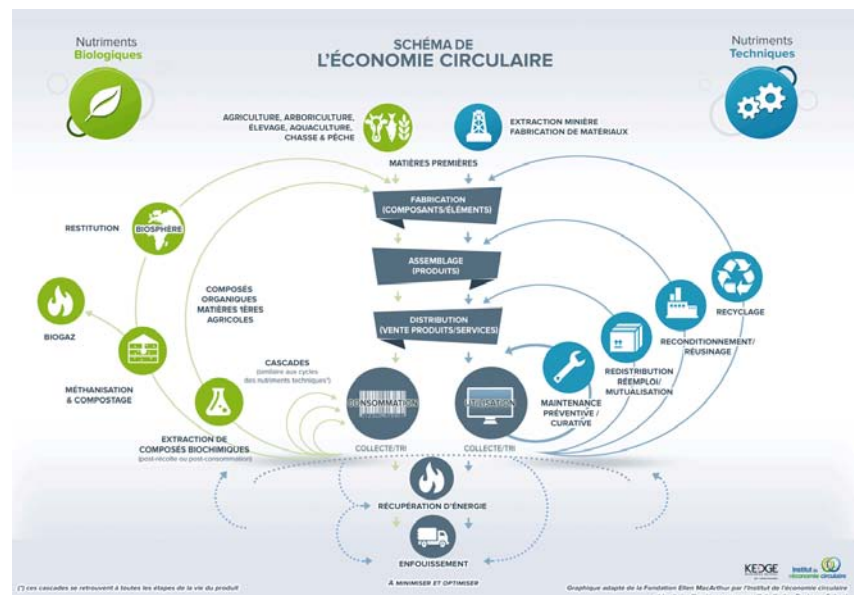
Le Gouvernement veut impliquer tous les secteurs de l'emploi et de la formation pour faire de la transition écologique et énergétique une opportunité pour l'emploi et le développement économique. À travers les mesures retenues, il s'agit de mieux connaître les effets de cette transition sur l'emploi pour mieux s'y adapter, d'accompagner dans leurs mutations les filières et les territoires, de faire en sorte que cette adaptation soit une priorité des politiques d'emploi et de formation et un levier d'attractivité et de développement de qualité pour l'emploi et la formation. Ce thème transversal concerne tous les secteurs d'activités et parmi les secteurs prioritaires identifiés, on retrouve l'agriculture. Face à une prise de conscience grandissante de la société pour une PAC plus verte et plus respectueuse de l'environnement, les agriculteurs doivent s'adapter, modifier leurs pratiques et être accompagnés dans cette transition écologique. Ce sont toutes les filières qui sont concernées de l'amont à l'aval, de l'enseignement agricole à la formation des conseillers, à l'accompagnement des agriculteurs jusqu'aux filières de l'agroalimentaires et de conseil etc. Ce chantier engagé va-t-il être à la hauteur des enjeux pour une agriculture durable et de qualité, respectueuse de nos ressources et de notre environnement ?



Parmi les 5 thèmes de la Conférence celui sur la politique de l'eau est celui sans doute le plus en lien avec le secteur de l'agriculture. L'objectif de la Directive Cadre sur l'Eau fixant aux états membres pour 2015 le « bon état » des masses d'eau, ne sera pas atteint en France. Parmi les raisons identifiées : des pollutions diffuses insuffisamment maîtrisées et des conflits d'usages qui ont un effet sur la gestion quantitative de l'eau et le respect de la continuité écologique des cours d'eau. Face à ce constat, le gouvernement a fait de la politique de l'eau un des grands thèmes de cette 2^{ème} conférence environnementale et s'est engagé à renforcer la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires, à poursuivre l'amélioration du traitement des eaux usées domestiques, à lancer un nouveau plan national « zones humides » en 2014, à faciliter les travaux de restauration des cours d'eau et de prévention des inondations, à assurer une gestion pérenne des ressources en eau pour limiter les conflits d'usage, à faciliter et fiabiliser l'accès par le citoyen à des données sur l'eau facilement compréhensibles et à améliorer l'efficacité de la politique de l'eau. Les attentes de ce chantier sont très fortes de la part de la société, l'ambition du gouvernement sera-t-elle à la hauteur des enjeux agro-environnementaux ?



La France, présente dans les 5 océans, possède des milieux marins caractérisés par une biodiversité d'une richesse exceptionnelle qui est aujourd'hui menacée. Les mesures retenues doivent s'attacher à assurer la



protection des espèces marines et des espaces naturels marins, à renforcer les bonnes pratiques en milieu portuaire, réduire les macro-déchets marins, à encadrer le développement des activités économiques, renforcer l'action internationale de la France et aller vers une pêche plus durable.



« L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) doit contribuer à faire plus amplement partager, par tous les citoyens, la conscience des effets des crises écologiques, économiques et sociales contemporaines et donner à chacun les moyens de s'informer et de se former pour agir positivement dans sa vie personnelle comme professionnelle. »

Les objectifs retenus doivent permettre à ce que l'ensemble des formations (sections générales, technologiques et professionnelles de l'enseignement scolaire et de l'enseignement technique agricole) prennent en compte dans leur programme, l'éducation à l'environnement et au développement durable. Il s'agit par exemple de développer les sorties et les séjours nature dans le cadre scolaire et des centres de loisirs et de vacances, former les enseignants à l'intégration de ce thème dans leur projet pédagogique... Sensibiliser tous les publics et tous les âges pour favoriser l'implication de tous.



© LPO IDF

Conclusion

L'agriculture, mise en avant en 2013 à travers notamment la mise en place de la future Politique Agricole Commune et par le soutien du Gouvernement à l'agro-écologie, a été moins traitée lors de cette 2^{ème} conférence que lors de la 1^{ère}. Pour autant, le gouvernement a précisé les objectifs sur lesquels la France entend se mobiliser pour mener une transition non seulement écologique mais aussi énergétique. 50 nouveaux chantiers se sont alors ouverts à l'occasion de ces 5 tables rondes. « Cette nouvelle feuille de route fixe des priorités de travail précises, et

Témoignage de Christine JEAN, administratrice LPO ayant participé à la table ronde sur la politique de l'Eau.

C'est le risque inquiétant de non atteinte de l'objectif fixé par la Directive cadre sur l'Eau d'un bon état écologique des 2/3 des masses d'eau en France en 2015 qui a conduit à l'organisation d'une table ronde spécifique sur l'eau, co-présidée par le ministre de l'Agriculture et le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères.

Les raisons expliquant cette situation défavorable sont connues et rappelées dans la 2^{ème} Feuille de route pour la transition écologique du gouvernement. Pour autant, les réponses apportées à l'issue de la table ronde sont-elles satisfaisantes ? Dès l'introduction de celle-ci, le ton était donné laissant présager peu d'avancées. En effet, le ministre de l'Agriculture, dénonçant par avance toute attaque contre les agriculteurs, se posait comme défenseur du statu quo sachant que l'agriculture intensive est la source essentielle de la pollution diffuse et que les retenues d'eau sont construites pour répondre à ses besoins.

Au final, aucune réforme fiscale ambitieuse n'a été proposée sur l'azote minéral (comme l'introduction d'une redevance sur les engrais azotés agricoles) et les produits phytosanitaires (comme le renforcement du seuil de la redevance) pour enfin espérer réduire cette pollution diffuse agricole et une bonne application du principe pollueur-payeur.

Plus grave, pour ce qui concerne la gestion quantitative de l'eau, la table ronde a abouti à... la levée du moratoire suspendant les financements des retenues d'eau par les agences de l'eau. Un certain nombre de préalables devrait pourtant conditionner la création de retenues et leur financement public, dont la réalisation, au niveau du bassin versant, d'un bilan des prélèvements pour l'agriculture. Toute création devrait, par ailleurs, s'accompagner systématiquement d'une réduction des surfaces irriguées et d'un changement des pratiques agricoles (diversification de l'assolement, notamment).

La LPO note toutefois un point positif, en réponse à sa demande : le lancement d'un nouveau plan national « zones humides » en 2014. Ce nouveau plan proposera, selon la Feuille de route « des actions pour développer l'appui à l'élevage extensif en zone humide, promouvoir la réalisation d'une carte de référence à l'échelle nationale, articulée à la production d'inventaires locaux, renforcer la prise en compte des zones humides dans l'aménagement urbain, dans la prévention des inondations et la lutte contre le changement climatique. Les questions de formation et de connaissance seront également abordées ».

comme l'an dernier, le Gouvernement s'y tiendra » comme le précise le Premier ministre J.M. Ayraud lors de son discours de clôture de cette 2^{ème} conférence environnementale. « Nous abordons l'année qui vient avec des réponses concrètes. L'enjeu est de conduire la transformation de notre modèle économique et social dans le respect de la justice et du bien-être de chacun ». L'une des conclusions du Premier ministre est « qu'il faut continuer nos efforts de préservation des espèces et des milieux naturels », « l'enjeu est bien d'enclencher une dynamique de changement continue et irréversible ».

La mise en œuvre des décisions prises et des actions issues de la 1^{ère} et de la seconde feuille de route feront l'objet d'un suivi par le Comité National pour la Transition Ecologique (CNTE). Les associations de protection de la nature seront également vigilantes à ce que les actions retenues en faveur d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement et de la santé se concrétisent et aillent dans le bon sens. L'avenir nous le dira.

agroenvironnement

N°56 - 2013

Cette lettre d'information est éditée tous les 3 mois par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et France Nature Environnement dans le cadre de la mission agroenvironnement. Elle reçoit le concours du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Directeur de la Publication :

Michel METAIS

Secrétaire de rédaction :

Sophie RASPAIL

Comité de rédaction :

Pierre GUY, Michel METAIS, François OMNES, Jean-Luc TOULLEC, Émeline REVENEAU, Bruno JOSNIN, François LERAT, Sophie RASPAIL, Marie-Catherine SCHULZ, France DRUGMANT, Thierry MOUGEY.

Réalisation :

Fabien RATELET / Service Editions LPO

Impression :

Imprimerie Lagarde - 17 Saujon

Diffusion : LPO

ISSN : 1292-3028 /

Dépôt légal : février 2014

Bulletin trimestriel - Tirage / 2 000 ex.

Correspondance et abonnement :

Sophie RASPAIL / LPO - Fonderies Royales

BP 90263 - 17305 Rochefort cedex

mail : sophie.raspail@lpo.fr

Tél : 05 46 82 12 34

La reproduction de cette lettre est autorisée sous réserve de citer la source et la date.

Imprimé avec des encres végétales sur papier cyclus print